
Programme de Formation

JA02 - L'actualité jurisprudentielle des marchés publics



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 05/10/2026

fin 05/10/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Agents en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics.



Objectifs pédagogiques

Décrypter les dernières décisions jurisprudentielles en matière de commande publique

Analyser les effets de ces décisions sur la pratique



Description

Le contenu est donné à titre indicatif et tiendra compte des décisions les plus récentes.

1. Champ d'application des marchés publics

- Distinction contrats de commande publique / contrats immobilier
- Distinction contrats de commande publique / contrats d'occupation domaniale
- Distinction marchés publics / concessions

2. Règles de mise en concurrence

- Choix de la procédure
- Définition des besoins
- Sélection des candidatures
- Sélection des offres
- Légalité des avenants

3. Voies de recours contre la passation des marchés

- Référé précontractuel



- Référé contractuel
- Recours en contestation de validité du contrat

4. Règles d'exécution des marchés publics

- Invalidité des contrats (jurisprudence Béziers 1)
- Responsabilité contractuelle de l'acheteur public
- Responsabilité contractuelle du prestataire
- Responsabilité quasi-contractuelle de l'acheteur
- Responsabilité quasi-délictuelle



Prérequis

Maîtrise de la réglementation applicable aux marchés publics



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance et des liens vers diverses ressources documentaires.



Modalités d'évaluation et de suivi

Tour de table

Evaluation à chaud.



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.